

DEVENEZ PARTENAIRE DE LA FÉDÉRATION DES ORGANISATEURS DE FESTIVITÉS !



Qu'est ce que la FNCOF ?



La Fédération Nationale des Comités et Organisateur de Festivités (F.N.C.O.F) est une association «loi 1901» à but non lucratif, créée en 1929 et dont le siège national est situé à Toulouse.

Elle est le porte-drapeau des initiatives et traditions festives françaises, et soutient leur maintien ainsi que leur développement sur l'ensemble du territoire métropolitain et d'outre-mer.

Sa vocation est d'être à l'écoute, de soutenir et d'aider les organisateurs de festivités dans la mise en œuvre d'animations et d'événements festifs et culturels, artistiques, récréatifs, ou de loisirs, à travers tous les départements et territoires nationaux.

La FNCOF compte à ce jour plus de 4200 structures adhérentes (Comités des fêtes, des Collectivités, des Offices de tourisme, des Organisateur de festival ou des Associations artistiques, sportives et culturelles), soit environ 190 000 bénévoles qui œuvrent quotidiennement pour l'organisation de manifestations festives.

L'adhésion à la FNCOF permet de profiter de nombreux avantages ou prestations de service mis en place par la fédération au cours du temps afin de satisfaire à un ensemble d'impératifs administratifs des organisations festives. Avec l'inflation juridique et l'augmentation des contraintes administratives qui pèsent sur les organisateurs d'événement et les bénévoles, nos services sont désormais incontournables.

L'autre mission de la fédération est la mise en relation des organisateurs de festivités avec les artistes et prestataires du monde de la fête. Ces derniers peuvent ainsi se faire connaître auprès de notre réseau national à travers nos différents supports de communication ou nos Congrès régionaux.

La FNCOF a aussi pour enjeu d'être une organisation représentative auprès des instances, publiques ou semi-publiques. Dans cette optique, elle participe régulièrement à des groupes de travail (Commission Nationale du Tourisme, SACEM, GUSO, Ministère de la Culture...) afin de contribuer de manière concrète au soutien de la vie associative française et participer activement au développement des Fêtes et Festivals en France.



POURQUOI DEVENIR PARTENAIRE DE LA FNCOF ?



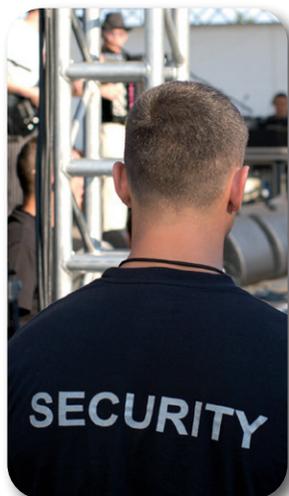
Vous êtes un prestataire de l'événementiel (traiteur, agence de sécurité, association d'intervention et de premiers secours, artificier, groupe alimentaire et de boissons, loueur de sonorisation et de lumière, imprimeur, artiste et animateur, loueur de structures gonflables, de tribunes et chapiteaux...etc) ?

Vous souhaitez faire connaître votre entreprise auprès des organisateurs de festivités de votre département, de votre région ou partout en France? Les dirigeants d'associations constituent une cible de votre clientèle ?

Devenir partenaire de la Fédération Nationale des Comités et Organisateurs de Festivités vous permettra d'**accéder à notre réseau national de plus de 3804 structures associatives ou publiques organisatrices de festivités.**

Optez pour un **partenariat « gagnant-gagnant »** en devenant partenaire de la plus importante Fédération Nationale des organisateurs de manifestations. Avec une moyenne de 5 à 10 manifestations/an et par structure, les organisateurs occasionnels constituent une cible non négligeable pour de nombreux prestataires de la fête.

En vous associant à la FNCOF, vous faites le choix de soutenir les valeurs du bénévolat, de la solidarité, mais aussi des responsabilités et du sérieux liés à l'organisation de manifestations.





En fonction de votre zone de chalandise, vous avez la possibilité de vous faire connaître auprès des adhérents de la FNCOF, au niveau départemental, régional ou national.

Les avantages du partenaire :

- Statut de partenaire national (ou régional, ou départemental) de la fédération.
- Présence dans la catégorie « partenaire de la FNCOF » sur le site internet de la fédération.
- Présence dans un magazine numérique « Fêtes Info MAG » envoyé à chacun de nos adhérents et en ligne sur notre site dans l'espace adhérent.
- - 25 % de réduction sur les services de communication (insertions publicitaires dans le magazine et sur le site, newsletter).
- Information de la signature du partenariat dans une newsletter mensuelle et en actualité principale du site internet.
- Possibilité de présenter son entreprise et/ou déposer des flyers ou documents publicitaires lors des réunions départementales qui auront lieu sur l'ensemble du territoire, et du Congrès National organisé par la FNCOF chaque année.

Obligations du partenaire :

- Accorder **10 à 50%** de remise aux adhérents de la FNCOF sur les produits ou services proposés par le partenaire.

Contacts

Informations et renseignements :

- **FNCOF**
1 Boulevard Bonrepos
31000 TOULOUSE
- Tél. 05 62 72 90 90
- relation@fncof.com

Suivez-nous



Retrouvez tous nos partenaires institutionnels
et commerciaux sur notre site internet www.fncof.com